



ANNEXE

REGLEMENT

PRIX L'OREAL-UNESCO POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE
EDITION 2015

SCIENCES DE LA MATIERE

1. Introduction

Crée en 1998, le Prix International L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* identifie et appuie cinq femmes scientifiques d'exception de différentes régions du monde. Chaque année, cinq Lauréates sont récompensées pour l'excellence de leurs travaux, et leurs contributions à l'avancement scientifique en alternant chaque année les sciences de la vie et les sciences de la matière.

L'édition 2015 du Prix récompensera 5 scientifiques d'exception dans le domaine des sciences de la matière travaillant dans une de ces régions :

- Afrique et Etats Arabes
- Asie-Pacifique
- Europe¹
- Amérique Latine
- Amérique du Nord

Chaque Prix est d'une valeur de 100,000 euros.

2. Critères d'éligibilité

La candidate doit:

- Etre reconnue pour son excellence scientifique parmi la communauté scientifique internationale
- Etre active dans la recherche scientifique
- Etre impliquée dans n'importe quel domaine des sciences de la matière mentionné en annexe 1
- Ne pas être directement ou personnellement impliquée dans le programme *Pour les Femmes et la Science*, comme membre du jury.

¹ Israël compris

3. Critères de sélection

Les critères de sélection des candidates sont les suivants:

- La contribution exceptionnelle de la candidate aux avancées de la science
- L'impact de ses travaux, en prenant en considération l'état actuel de son domaine de recherche (nombre, qualité et impact des publications, conférences, licences...)
- La reconnaissance parmi ses pairs au sein de la communauté scientifique
- L'engagement de la candidate en faveur de l'éducation et de la transmission de connaissances à travers des publications, l'enseignement, le mentorat, etc.

Une candidate sera sélectionnée pour chaque région, le facteur déterminant étant le lieu de travail, et non pas la nationalité de la candidate.

Les Prix L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* ne sont pas renouvelables.

4. Nominations

Les scientifiques du monde entier sont invités à soumettre des candidates pour le Prix L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science*.

Afin d'être éligible pour le Prix, la candidate doit être nommée par écrit par un éminent scientifique. Les auto-nominations, ainsi que les nominations faites par des membres de la même famille ne sont pas éligibles. Les équipes ne sont pas éligibles pour une nomination.

Les nominateurs :

Le droit à soumettre des propositions pour le Prix L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* revient par statut aux:

- Directeurs d'universités ou d'institutions scientifiques
- Membres de l'Académie des sciences ou des institutions scientifiques nationales
- Titulaires des chaires scientifiques
- Professeurs et professeurs assistants
- Anciennes Lauréates du Programme *Pour les Femmes et la Science*
- Titulaires d'un Doctorat

Les nominations doivent être soumises uniquement de façon électronique via la plateforme en ligne: www.fwis.fr. Le nominateur devra créer un identifiant et un mot de passe s'il est nouveau dans le système.

Une demande est considérée complète uniquement si elle comporte les éléments suivants :

- Un Curriculum Vitae détaillé
- Une brève explication de la raison pour laquelle le nominateur considère la personne en question comme étant une bonne candidate pour le Prix L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* (entre 200 et 400 mots)
- Une liste de ses publications et brevets (des plus récentes aux plus anciennes)
- Une liste de ses cinq publications les plus significatives par ordre d'importance comprenant : un bref résumé (moins de 200 mots) avec un nombre de citations pour chaque publication, (en excluant les autocitations) et le facteur d'impact de chaque journal.
- Les textes intégraux de ces cinq plus importantes publications
- Trois à cinq lettres de recommandation d'éminents scientifiques provenant d'institutions extérieures à celle de la candidate.

Les nominations incomplètes ou reçues après la date limite de réception des nominations, ainsi que les candidatures qui ne remplissent pas les critères mentionnés au préalable, ne seront pas considérées.

5. Sélection des Lauréates

- **Présélection par les pairs**

Toutes les nominations soumises seront examinées par un panel d'experts provenant des multiples disciplines des sciences de la matière. Ils feront la présélection de candidates éligibles.

Ce panel évalue les nominations éligibles et prépare une liste restreinte, qui ne dépasse pas 50 candidates, à présenter au jury du Prix *Pour les Femmes et la Science* en sciences de la matière.

- **Sélection du Jury**

Le jury du Prix *Pour les Femmes et la Science* en sciences de la matière est présidé par un lauréat du Prix Nobel et composé par d'éminents membres de la communauté scientifique.

Le jury évaluera les nominations présélectionnées par le panel des pairs, en concordance avec les critères de sélection mentionnés dans le paragraphe 3.

Pour la délibération du jury qui aura lieu au mois de septembre à Paris, le jury examinera et discutera les meilleures nominations pour chaque région. Le jury choisira les cinq lauréates par vote majoritaire. Sa décision est finale et sans appel. Elle ne peut être ni contestée ni sujet à des explications ou à des justifications.

Les résultats seront communiqués par téléphone aux lauréates sélectionnées à la fin du processus de délibération. Ces résultats resteront confidentiels jusqu' à la Cérémonie du Prix.

6. Engagement des Lauréates

Le paiement des Prix (100,000 euros chaque) sera fait directement aux lauréates par la Fondation L'Oréal après la Cérémonie du Prix, et après avoir reçu les documents originaux nécessaires pour le transfert bancaire.

Les Prix ne sont pas transférables à d'autres fins, quelles qu'elles soient.

Les lauréates s'engagent à :

- Participer à la cérémonie de remise du Prix et à différentes activités organisées à Paris en mars 2015, dans le cadre de la « Semaine Pour les Femmes et la Science ». Le transport et l'hébergement pendant leur séjour à Paris sera couvert par la Fondation L'Oréal.
- Garder leur nomination confidentielle jusqu' à la Cérémonie du Prix sans aucun contact avec les médias.

Les lauréates acceptent d'être photographiées, filmées, et interviewées pour des propos non-commerciaux et à des fins de communication du programme Pour les Femmes et la Science. Ces photos, vidéos et textes seront utilisés dans des publications et d'autres supports audiovisuels qui incluent la presse écrite, la télévision, internet, l'exposition extérieure, des publications institutionnelles, exposition en France et dans le monde. L'image des lauréates sera exploitée pour la promotion scientifique parmi les nouvelles générations, particulièrement les jeunes filles. Une autorisation sera signée par chacune des lauréates. Les lauréates ne recevront aucune rémunération pour ces activités promotionnelles.

7. Calendrier prévisionnel

Date d'ouverture des nominations: 9 avril 2014

Date de clôture des nominations: 15 juin 2014

Présélection par le panel: juillet 2014

Evaluation par le Jury: août-septembre 2014

Réunion de délibération du jury: fin septembre 2014

Cérémonie du Prix: mars 2015

ANNEX 1
DOMAINES PRINCIPAUX EN SCIENCES PHYSIQUES

Astrochimie
Astronomie et spectroscopie appliquée
Astrophysique
Chimie
Chimie analytique
Chimie inorganique
Chimie physique
Chimie théorique
Chimie organique
Cosmo-chimie
Cosmologie
Cristallographie
Géochimie
Géologie
Géophysique
Hydrologie
Matière condensée
Mécanique
Mécanique quantique
Métallurgie
Nanosciences
Optique
Photonique
Physique
Physique atomique et moléculaire
Physique chimique
Physique nucléaire
Physique des particules
Physique de l'état solide
Physique mathématique
Physique théorique
Sciences atmosphérique
Sciences astronomiques
Science des matériaux
Science des surfaces
Sciences de la terre
Sciences planétaires